

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2018, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

N° 1223 Amendement au règlement d'emprunt n° 1183 relatif aux travaux d'asphaltage sur les rues Léopold-Lavigne, Gilles-Plante, Marie-Jeanne-Fournier et Thérèse-Labelle afin de modifier l'annexe « B » pour y réduire le bassin de taxation

La Municipalité a reçu, le 2 mars 2018, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7^e jour
du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7^e jour du mois de mars 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier